



Bruxelles, le 8 juin 2020
(OR. en)

8668/20

SOC 400
EMPL 316
SAN 190
EDUC 252
ECOFIN 487

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	CM 2525/20
Objet:	Conclusions du Conseil: "Défis démographiques - voie à suivre"

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le thème "Défis démographiques - voie à suivre", approuvées au moyen d'une procédure écrite le 8 juin 2020.

Défis démographiques - voie à suivre

Conclusions du Conseil

CONSTATANT ce qui suit:

1. Le programme stratégique 2019-2024 dispose qu'il y a lieu de renouveler les bases d'une croissance durable et inclusive à long terme et de renforcer la cohésion dans l'UE. Il est nécessaire à cette fin de parvenir à une convergence vers le haut de nos économies et de faire face à un éventail de défis, parmi lesquels l'évolution démographique.
2. Le socle européen des droits sociaux sert de guide pour atteindre des résultats probants en matière sociale et d'emploi en vue d'une gestion socialement juste et équitable de la transition vers la neutralité climatique, du virage numérique et du changement démographique.
3. La flambée épidémique et la propagation de la pandémie de COVID-19 constituent un défi mondial sans précédent dont les répercussions se feront sentir de différentes manières sur les divers secteurs de nos sociétés, économies, marchés du travail, systèmes de soins de santé et de protection sociale, budgets familiaux et sur la vie quotidienne de nos citoyens, et qui pourraient entraîner dans leur sillage de nouveaux défis démographiques.
4. Les changements climatiques, technologiques et démographiques affectent et transforment nos sociétés et nos modes de vie¹. Étant donné que le développement durable et la croissance économique inclusive requièrent du capital humain et des solutions nouvelles et innovantes, il y a lieu de soutenir le renouveau démographique dans tous les États membres et d'y accorder le même degré de priorité qu'à la neutralité climatique et au virage numérique à l'échelon de l'UE. Il devrait être anticipé et pris en compte de manière horizontale dans toutes les initiatives futures de la Commission.

¹ Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024.

5. La mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE a des incidences sur l'évolution démographique, atténuant les pressions démographiques dans certaines régions tout en aggravant la situation dans d'autres. La libre circulation des travailleurs est une des libertés fondamentales de l'Union et devrait le rester. Bien qu'elle ait facilité la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE, la libre circulation des travailleurs a aussi conduit à l'émergence de divers phénomènes dans différentes régions de l'Union: fuite des cerveaux, gain de cerveaux, retour des cerveaux, circulation des cerveaux et déclin démographique en général. Il est important d'aider les régions qui accusent un retard en leur offrant des conditions propices à les rendre plus dynamiques et plus attrayantes, ce qui permettra de contribuer à leur développement durable.
6. Durant la pandémie mondiale de COVID-19, la libre circulation des travailleurs devrait être pleinement maintenue tout en prenant toutes les mesures nécessaires en vue d'empêcher la propagation du virus et de protéger les droits et la santé des travailleurs vulnérables.
7. Entre 2023 et 2060, la population active européenne (âgée de 20 à 64 ans) devrait diminuer de 8,2 % (soit environ 19 millions de personnes). Cette population en âge de travailler qui est en train de diminuer devrait financer les retraites et les services de soins de santé d'une cohorte de retraités en augmentation rapide, ce qui remet en cause la viabilité et l'adéquation des régimes de retraite². Afin de soutenir la croissance économique, il est important d'investir dans les compétences afin de promouvoir l'augmentation de la productivité et d'utiliser pleinement la main-d'œuvre disponible en intégrant les femmes et les groupes actuellement sous-représentés, notamment les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi que d'envisager des migrations légales, lorsque cela est jugé opportun, pour atténuer la diminution de la population en âge de travailler, tout en respectant les compétences nationales.

² Parlement européen, analyse approfondie intitulée "Perspectives démographiques pour l'Union européenne 2019".

8. Les tendances démographiques observées au sein de l'UE indiquent clairement un vieillissement de la population, avec des taux de fécondité parfois bien en-deçà du seuil de renouvellement de la population (2,1)³. Près d'un cinquième (19,7 %) de la population totale de l'UE a plus de 65 ans, et cette cohorte devrait représenter 28,5 % de la population totale d'ici 2050⁴. Cela met en évidence une augmentation constante du taux de dépendance. Le vieillissement de la population est certes source de défis, mais offre également des possibilités en termes de développement économique et social ainsi que pour la société dans son ensemble. Il pourrait jouer un rôle important dans la création d'emplois et en soutenant des activités dans un large éventail de secteurs. Comme nous vivons plus longtemps et en meilleure santé grâce aux progrès réalisés, entre autres, dans les domaines de la médecine et des soins de santé publics, de la sécurité sociale et de l'éradication de la pauvreté, de nouvelles possibilités verront le jour dans l'économie des seniors et dans l'économie des soins. Outre son importance économique, l'"économie des seniors" devrait être considérée comme un signe de progrès social et culturel et être liée à une identité positive et socialement inclusive pour les personnes âgées en Europe. L'augmentation de l'espérance de vie et l'amélioration de la qualité de vie doivent être considérées comme une réussite du modèle social reposant sur les valeurs fondamentales de l'UE. Dès lors, un premier objectif en rapport avec le vieillissement de la population est de se concentrer sur des politiques bien ciblées et l'accès à un système de soins de santé complet et approprié en fonction de l'âge tout au long de la vie, en particulier dans le cas des personnes dépendantes.
9. Les personnes âgées sont précieuses pour la société et devraient donc participer activement à la vie sociale, dans toute la mesure du possible, et vivre dans la dignité et de manière aussi indépendante que possible, y compris lorsqu'elles présentent un handicap. En raison des tendances démographiques, notamment le vieillissement rapide de la population et l'allongement de l'espérance de vie, le besoin de promouvoir la santé et le bien-être, les soins de longue durée, ainsi que la pression pesant sur les systèmes de soins de santé et de retraite, vont augmenter en Europe. Ce défi devrait être considéré comme une opportunité pour créer de nouveaux services, de nouveaux emplois et de nouvelles formes de coopération, ainsi que pour encourager le développement social. Des technologies du bien-être et une transformation numérique accessibles peuvent contribuer à relever ces défis.

³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une Europe sociale forte pour des transitions justes", 14 janvier 2020.

⁴ "Ageing Europe - Looking at the lives of older people in the EU", édition 2019.

10. L'intégration active des jeunes sur le marché du travail et dans la société revêt une importance capitale. Les jeunes peuvent être particulièrement vulnérables en raison de la période de transition qu'ils traversent, d'un manque d'expérience professionnelle, voire de lacunes dans les compétences de base, d'études ou de formations inadaptées, d'une protection sociale limitée, de ressources financières restreintes et de conditions de travail précaires⁵.
11. L'éducation des enfants est une entreprise à long terme, et pour que les politiques démographiques soient efficaces, elles doivent être fiables et s'inscrire dans la durée. Les investissements dans des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité peuvent contribuer au renouveau démographique et avoir des retombées positives substantielles, en particulier pour les enfants défavorisés sur le plan socioéconomique, en contribuant à rendre la future main-d'œuvre plus résiliente face aux défis démographiques, ainsi qu'en permettant d'obtenir de meilleurs résultats sociaux tout au long de la vie.
12. Les objectifs de Barcelone concernant la disponibilité de structures d'accueil de qualité et abordables pour les enfants d'âge préscolaire (participation de 90 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et de 33 % des enfants âgés de moins de trois ans à des structures de garde d'enfants) devraient être poursuivis dans les États membres qui accusent un retard afin d'assurer une convergence vers le haut.
13. Les politiques publiques devraient être conçues de manière à créer les conditions, notamment l'environnement économique, permettant aux individus et aux familles d'avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de jouir d'une meilleure qualité de vie, de vivre en sécurité et de parvenir à trouver un équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et responsabilités familiales.
14. La directive de 2019 sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée vise à parvenir à l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne les opportunités sur le marché du travail et le traitement au travail, en facilitant la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et responsabilités familiales pour les travailleurs qui sont parents ou les aidants, et à encourager le partage de ces responsabilités à parts égales, comme le prévoit également le principe 9 du socle européen des droits sociaux.

⁵ Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse - 2013/C 120/01.

15. En raison de l'urbanisation, de l'insuffisance de perspectives d'emploi, de la faiblesse des revenus et de l'inadéquation des services, de nombreuses zones rurales et régions insulaires voient leur population décliner, ce qui augmente la fracture entre zones urbaines et rurales et rend nécessaire l'adoption d'une stratégie intégrée afin de stimuler le développement durable de ces régions en fonction de leur potentiel spécifique.
16. L'amélioration des liaisons de transport et la poursuite du développement des transports publics permettent aux personnes de se déplacer librement, comblant ainsi les lacunes en matière de connectivité et renforçant dès lors la cohésion sociale.
17. L'évolution démographique offre la possibilité d'adapter les systèmes de retraite, de santé et de soins de longue durée. Le vieillissement actif et en bonne santé, soutenu par des systèmes de soins de santé efficaces, des modèles de soins flexibles, appropriés et taillés sur mesure, ainsi que l'employabilité d'une population vieillissante sont essentiels pour assurer la viabilité des systèmes de sécurité sociale et de soins. L'amélioration de la couverture, de l'accessibilité, de l'adéquation et de la viabilité sont essentiels pour moderniser les systèmes de protection sociale⁶ et renforcer leur résilience face à des crises des systèmes sanitaires et sociaux telles que la pandémie mondiale de COVID-19.
18. L'UE évolue actuellement vers des sociétés caractérisées par une durée de vie plus longue, une fécondité plus faible et un meilleur niveau d'instruction. Il est possible d'obtenir une image complète, fidèle et fondée sur des données probantes de la situation actuelle et des projections futures en examinant les données sur les migrations, la fécondité et la mortalité⁷ en lien avec les niveaux d'éducation atteints et les niveaux de compétences effectifs, les taux de participation au marché du travail et d'autres indicateurs sociodémographiques. L'élaboration de politiques fondées sur des données probantes requiert des données valides, pertinentes et actuelles, ventilées par sexe et par âge. Des données actualisées en continu sur les processus démographiques et sur les facteurs qui les influencent, ainsi que sur les besoins et préférences spécifiques des femmes et des hommes de tous les groupes d'âge, constituent un outil essentiel pour l'élaboration des politiques démographiques et l'évaluation de leurs résultats.
19. Pour concevoir des politiques démographiques, il est indispensable de s'appuyer sur une coordination et une coopération intersectorielles entre les services sociaux, familiaux, de la santé, de l'emploi, de l'éducation et de soins, incluant tous les secteurs économiques, en tenant compte de la situation économique de chaque État membre.

⁶ Rapport conjoint sur l'emploi (doc. 6346/20).

⁷ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/population/overview>

20. La clé du succès réside dans une coordination et une collaboration réelles entre tous les niveaux de pouvoir - nationaux, régionaux et locaux -, ainsi que dans la participation des partenaires sociaux, de la société civile et d'autres parties prenantes concernées coopérant à tous les niveaux pour faire en sorte que cela marche.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

21. Dans son avis exploratoire sur le thème "Les défis démographiques dans l'UE vus sous l'angle des inégalités en matière d'économie et de développement", le Comité économique et social européen souligne qu'une éducation, une aide et des soins de haute qualité, accessibles et abordables (pour les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées) sont primordiaux pour relever les défis démographiques et soutenir la croissance de la population⁸.
22. Le message véhiculé dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif (2012), selon lequel la solidarité entre les générations peut résister au test du vieillissement de la population, n'a pas perdu de sa pertinence.
23. Parmi les éléments clés pour la résilience de nos économies et de nos sociétés et leur prospérité future mis en avant dans les conclusions du Conseil sur l'économie du bien-être (2019) figurent une éducation et une formation accessibles et de qualité, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, des politiques de vie active équitables, des systèmes de protection sociale adéquats et viables, l'accès aux services, la numérisation et les autres évolutions technologiques,

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

INVITE les États membres à:

24. ÉLABORER et METTRE À JOUR un cadre des politiques démographiques associant les partenaires sociaux, la société civile et d'autres parties prenantes, en fonction de leurs compétences;

⁸ <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/les-defis-demographiques-dans-lue-vus-sous-langle-des-inegalites-en-matiere-deconomie-et-de-developpement-avis>.

25. FAIRE FACE AUX inadéquations présentes et futures entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, étant donné que la transformation numérique, la mondialisation et les changements démographiques façonnent les exigences du marché du travail par la création et la destruction d'emplois, ainsi que par la modification de la nature des professions existantes, compte tenu de l'incidence des changements démographiques sur les processus du marché du travail afin de récolter les fruits de la transformation numérique et de la mondialisation au bénéfice de la création de nouvelles perspectives d'emploi dans toutes les régions;
26. ENCOURAGER l'amélioration des niveaux de compétences, y compris les compétences numériques, au moyen d'une éducation et d'une formation de qualité abordables, accessibles et inclusives, ainsi que par l'apprentissage tout au long de la vie, afin de contribuer à améliorer l'accès au marché du travail et à soutenir la croissance économique, l'inclusion sociale et l'épanouissement personnel, tant pour les femmes que pour les hommes;
27. ENCOURAGER et PROMOUVOIR l'acquisition de compétences dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) en motivant les jeunes, en particulier les jeunes femmes, à embrasser des carrières dans les STIM, ainsi que les investissements dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la recherche, de l'innovation et de l'intelligence artificielle, qui peuvent aider l'UE à relever les défis démographiques et peuvent améliorer la productivité et soutenir la croissance économique face à la diminution de la population en âge de travailler, tout en créant des emplois de qualité qui attirent les talents;
28. SENSIBILISER à l'importance que revêt l'inclusion des femmes et des groupes sous-représentés, notamment les jeunes, les travailleurs âgés et les personnes handicapées, en améliorant la participation au marché du travail à tous les âges et dans tous les groupes afin de contribuer à atténuer les effets du vieillissement démographique sur la viabilité des systèmes de protection sociale et de promouvoir l'égalité;
29. METTRE EN ŒUVRE des politiques sociales et du travail inclusives, fondées sur l'égalité des chances, et notamment des politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en promouvant la participation des femmes au marché du travail, une organisation flexible du travail tant pour les femmes que pour les hommes, l'offre de services de garde d'enfants et de soins de longue durée de qualité abordables et accessibles, ainsi qu'un partage égal des tâches domestiques et des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, afin de permettre aux parents ou aux personnes ayant des responsabilités familiales de participer à la vie active et à la société;

30. AVANCER vers la mise en œuvre et la garantie du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un travail de même valeur dans le but de combler l'inégalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi, de la rémunération et des retraites;
31. ENCOURAGER l'investissement dans l'enfance en tant que forme d'investissement social qui assure le meilleur rendement dans le futur. Cela consiste notamment à s'employer à rompre le cycle de la pauvreté transgénérationnelle en recourant à des investissements ciblés pour réduire la pauvreté des enfants;
32. PROMOUVOIR et METTRE EN AVANT des politiques appropriées et coordonnées qui fournissent différents types de soutien financier et autre aux familles, en particulier celles qui élèvent des enfants (par exemple: congés rémunérés, allocations familiales, systèmes fiscaux et de prestations sociales appropriés, solutions de logements subventionnés et soutien aux étudiants), y compris des solutions innovantes;
33. INSISTER SUR l'importance de la solidarité intergénérationnelle, PROMOUVOIR le vieillissement actif et en bonne santé et GARANTIR l'accès au soutien nécessaire en faveur des personnes vieillissantes et de leurs familles, notamment l'adaptabilité des espaces de vie, la santé en ligne et l'intelligence artificielle, compte tenu de leur impact sur la résolution des problèmes posés par le vieillissement et la perte d'autonomie;
34. RENFORCER la prise de conscience au sein de la population des droits des personnes âgées à une vie autonome, digne et autodéterminée, ainsi que le droit à la participation sociale, y compris en temps de crise, comme l'actuelle pandémie mondiale de COVID-19, en promouvant le vieillissement actif et en bonne santé, en investissant dans la protection sociale et en prêtant attention à tous égards au traitement positif des personnes âgées;
35. PROMOUVOIR les droits des personnes âgées handicapées, en assurant des conditions de vie décentes et la pleine participation à la vie communautaire et SE PENCHER SUR la compatibilité entre les pensions d'invalidité et les pensions de retraite;
36. RELEVER les défis et TIRER PARTI des possibilités résultant de la demande croissante de soins de longue durée en raison du vieillissement de la population et ÉTUDIER la manière dont la transformation numérique et les technologies sociales d'aide aux personnes peuvent être mieux intégrées dans les services de soins afin d'améliorer l'accessibilité et la prestation des services;

37. DÉTERMINER les zones et les régions qui peuvent nécessiter une intervention en termes d'accessibilité aux transports, étant donné que l'absence d'accès aux transports implique, dans bien des cas, un manque d'accès à une éducation et à une formation de qualité, à la culture, aux marchés du travail ou aux services de santé;
38. ASSURER, en fonction des circonstances nationales, l'accès à une protection sociale adéquate pour tous les travailleurs, quels que soient le type et la durée de leur relation de travail, et, dans des conditions comparables, pour les travailleurs non salariés⁹;
39. ENVISAGER des migrations légales, lorsque cela est jugé opportun, afin d'atténuer la diminution de la population en âge de travailler, tout en respectant les compétences nationales;

INVITE les États membres et la Commission européenne, conformément à leurs compétences respectives, compte tenu des circonstances nationales et dans le respect du rôle et de l'autonomie des partenaires sociaux, à:

40. PROMOUVOIR la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux en tant qu'étape nécessaire sur la voie de l'égalité des chances et de l'accès au marché du travail, de conditions de travail équitables, ainsi que de la protection et de l'inclusion sociales;
41. METTRE EN ŒUVRE des interventions stratégiques efficaces et fondées sur des données probantes au niveau national et au niveau de l'Union pour relever les défis communs résultant de l'évolution démographique, notamment en ce qui concerne la disponibilité de soins de longue durée de qualité et la durabilité et l'adéquation des systèmes de protection sociale;
42. CORRIGER les déséquilibres relatifs à la mobilité intraeuropéenne afin d'améliorer la cohésion sociale et de transformer la fuite des cerveaux en circulation des cerveaux ou en gain de cerveaux, et PARVENIR à un perfectionnement professionnel et une reconversion ininterrompus de la main-d'œuvre, en tenant compte de la nature dynamique du marché du travail ainsi que de la transformation environnementale, technologique et démographique, en vue de lutter contre les disparités régionales et le dépeuplement des campagnes, ainsi que de faire face aux défis urbains;

⁹ Recommandation du Conseil du 8 novembre 2019 relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale (2019/C 387/01).

¹⁰ Socle européen des droits sociaux.

43. AMÉLIORER la base de connaissances et la compréhension concernant l'"économie des seniors" et les possibilités de son impact positif général, qui devrait se fonder sur un équilibre entre les besoins économiques et humains, et SENSIBILISER à l'importance de ces éléments;
44. ENCOURAGER des solutions innovantes qui facilitent la participation des personnes âgées à la société et au marché du travail, qui apportent une valeur ajoutée à cette participation, conformément à leurs capacités et à leurs propensions, et qui favorisent et soutiennent un vieillissement actif et en bonne santé dans l'ensemble des politiques, et PROMOUVOIR les droits des personnes âgées handicapées;
45. ACCROÎTRE l'accessibilité à des services abordables, de qualité et, le cas échéant, intégrés dans les domaines social, familial, sanitaire, de l'emploi, de l'éducation, du logement, des soins et des transports, qui peuvent être des facteurs importants pour atténuer la fracture entre zones urbaines et rurales;
46. RENFORCER la capacité à atténuer les éventuels nouveaux défis démographiques résultant de la flambée épidémique de la pandémie mondiale de COVID-19 et GARANTIR la résilience de la société;
47. SUIVRE les progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route européenne commune vers une Europe plus résiliente¹¹, plus durable et plus juste en vue d'une stratégie coordonnée et inclusive pour surmonter la phase actuelle de la pandémie mondiale de COVID-19, et RENFORCER la coordination des stratégies économiques afin de parvenir à une reprise des activités de production et au fonctionnement des marchés du travail;

INVITE la Commission européenne à:

48. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT d'une base commune et d'une ressource interactive à l'échelle de l'UE pour obtenir des données actualisées, cohérentes, fiables, comparables et accessibles, ventilées par sexe et par âge, en vue de faire face aux évolutions démographiques, et SOUTENIR les politiques nationales visant à surmonter les défis démographiques, en tenant compte des projections de population et des effets constatés des changements démographiques sur la société européenne, qui sont particulièrement importantes dans le cadre de la relance post-COVID-19;

11

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/joint_eu_roadmap_lifting_covid19_containment_measures_fr.pdf.

49. ÉLABORER, le cas échéant, une stratégie appropriée et différenciée qui comprenne un éventuel financement européen ciblé, destiné aux États membres, à leurs zones rurales, à leurs îles et aux autres régions les plus touchées par le dépeuplement, en particulier lorsque cela est une conséquence de perspectives d'emploi ou de services ou connexions de transports insuffisants, et qui soit spécialement conçue pour attirer des personnes vers ces régions;
50. VEILLER à ce que toutes les propositions et initiatives politiques soient assorties d'analyses d'impact territorial et démographique complètes, menées en parallèle avec des analyses d'impact économique, environnemental et social, dans le but de rendre les régions accusant un retard plus dynamiques et attractives, contribuant ainsi à la cohésion sociale et territoriale de l'Union;
51. LANCER une réflexion approfondie sur le vieillissement de la population et tout ce qu'il implique, y compris ses effets à long terme sur l'économie et la société de l'UE, suivie d'initiatives concrètes, dans le respect des compétences des États membres, dans le but de transformer ce défi en de nouvelles possibilités et donc d'assurer, sur le long terme, l'inclusivité et la durabilité de la croissance économique et des systèmes de protection sociale;
52. PROPOSER une stratégie de soins distincte à long terme visant à accroître la participation des femmes au marché du travail en vue de maintenir une croissance économique inclusive et non discriminatoire et d'atténuer les risques et la pression pesant sur les finances publiques et les dépenses sociales, qui sont généralement liés au vieillissement de la population, en gardant à l'esprit l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale;
53. ÉLABORER en temps utile une proposition en vue d'une garantie européenne pour l'enfance;
54. SUGGÉRER que l'année 2023 soit proclamée "Année européenne de la lutte contre la pauvreté des enfants";
55. S'ASSURER que les investissements réalisés par l'intermédiaire des fonds de l'UE contribuent concrètement à relever les défis démographiques aux niveaux national et régional, y compris la mobilité intraeuropéenne, en identifiant des mesures spécifiques qui atténuent les conséquences les plus importantes des tendances démographiques et en créant les moyens de partager les bonnes pratiques afin que les parties prenantes concernées puissent tirer des enseignements de leurs expériences respectives;

56. S'ASSURER que les défis démographiques sont dûment pris en compte dans le semestre européen, notamment en ce qui concerne leur impact sur l'économie et sur les systèmes de protection sociale, en tenant compte des contextes particuliers de chaque État membre;

INVITE le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale à:

57. S'EFFORCER de mettre au point et d'actualiser des ensembles d'indicateurs démographiques, ventilés par sexe et par âge, parmi ceux qui sont actuellement utilisés, et DÉVELOPPER de nouveaux ensembles lorsque cela est nécessaire, en rapport avec le marché du travail et la cohésion socio-économique et en coopération, le cas échéant, avec les autres instances préparatoires concernées du Conseil qui sont compétentes, en particulier dans le domaine de l'économie et de la finance;

58. ENCOURAGER l'échange de bonnes pratiques entre les États membres pour faire face aux défis démographiques, en rapport avec le marché du travail et la cohésion socio-économique;

INVITE la Commission et le Comité de la protection sociale à:

59. RÉALISER une étude sur l'impact de l'évolution démographique sur l'adéquation des pensions et les soins de longue durée.